

Département du Var

**MAIRIE  
DE  
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc  
83640 SAINT-ZACHARIE  
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 083-218301208-20230320-015032023-AU

## DECISION MUNICIPALE N° 015/03/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22/06/2020 autorisant M. le Maire à intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;

**Considérant** la procédure au fond lancée par M. LEYDET devant le Tribunal Administratif de Toulon sous le n° 2300443-1 dans le cadre de la préemption du bien situé le Clos – Bd des Martyrs de la Résistance à Saint-Zacharie (83640) – parcelle n° C1208 ;

### DECIDE

- Article 1 :** De mandater la société d'avocats LLC et Associés avocats au Barreau de Toulon agissant par Maître David FAURE-BONACCORSI sise Espace Valtech – RN 98 – Rond-Point de Valgora – 83160 La Valette du Var, pour accompagner la Commune dans le cadre de l'affaire citée ci-dessus et la représenter devant les juridictions compétentes.
- Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 3 :** Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 20 mars 2023

**Le Maire,**



**Jean-Jacques COULOMB**